



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir des petites lignes ferroviaires

Question écrite n° 34325

Texte de la question

M. Didier Martin interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ruralité, sur l'avenir des petites lignes ferroviaires. Représentant près d'un tiers des 30 000 km du réseau ferré national, le devenir des petites lignes ferroviaires semblait incertain. Tandis que certains leur reprochaient leur manque de fiabilité, d'autres insistaient sur leur vétusté. Dans son rapport sur « L'avenir du transport ferroviaire » de 2018, Jean-Cyril Spinetta allait même jusqu'à recommander leur fermeture pure et simple, estimant que leur coût - 1,75 milliard d'euros par an, soit 16 % des concours publics au secteur ferroviaire - était trop important par rapport à la fréquentation qu'elles engendraient. Pourtant, le 14 juillet 2020, le Président de la République a rappelé son attachement à un maillage ferroviaire fin et a indiqué vouloir « redévelopper massivement » les trains de nuit, le fret ferroviaire ainsi que les lignes de desserte fine du territoire. C'est une bonne nouvelle pour les Français qui les utilisent pour leurs déplacements quotidiens mais également pour le développement socio-économique des territoires. Il faut le rappeler, l'égalité territoriale passe aussi par une mobilité facilitée pour tous. Il souhaiterait obtenir des précisions sur la stratégie que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer le maillage ferroviaire au plus près des territoires et des besoins des Français ainsi que sur les moyens affectés à son déploiement.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34325

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Ruralité](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8332

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)